BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

DE LAPLEAU

Le mot du Maire



La crise de la COVID-19 a sévèrement perturbé et retardé la mise en place des conseils municipaux, elle a également complexifié et augmenté le travail au quotidien des élus mais aussi de l'ensemble des personnels de nos collectivités. L'adaptabilité et le pragmatisme à l'échelon local ont permis un réel succès de gestion de la crise, notamment au moment du déconfinement.

Malgré tout, nous tenions à vous faire partager par la publication du premier numéro du bulletin municipal de la nouvelle mandature, les décisions prises, actions et chantiers

engagés depuis mars.

En premier lieu, chers concitoyens, je tiens en mon nom et au nom de l'équipe municipale, à vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée en installant au conseil municipal, pour les six prochaines années, la totalité de l'équipe de la liste « Ensemble, continuons pour le développement de Lapleau ». De plus, je mesure l'honneur que vous me faites de siéger en tant que Maire et ce pour le 4ème mandat, soyez assurés de mon implication dans cette mission.

En toute transparence, je comprends que le résultat sans appel des élections municipales a pu générer des déceptions, cependant l'esprit de rancœur, les tentatives de jeter le discrédit sur les nouveaux élus par un recours au tribunal administratif, avec pour objectif d'annuler les opérations électorales du 15 mars 2020, sont indignes de la part de candidats démocrates.

En effet, vous avez pu lire sur le journal « La Montagne » mi-novembre : « Seules les communes de Confolent-Port-Dieu et Lapleau en Corrèze ont vu les résultats de leurs élections modifiés ». L'explication est la suivante : nous savions que la candidature de M. Christophe Prudhomme en tant que service régulier auprès de la collectivité (fabrication des repas pour la cantine scolaire) pouvait être contestée auprès du tribunal administratif. Nous ne pensions pas en toute humanité qu'à Lapleau, commune rurale de Haute-Corrèze de 383 habitants, l'on puisse en outre attaquer une personne qui était déjà bien meurtrie par les aléas de la vie.

Extrait du jugement prononcé par le Tribunal Administratif de Limoges en date du 17/09/2020 :

- « Sur les griefs tirés d'irrégularités commises pendant la campagne électorale :
- Aucune irrégularité n'est constatée concernant les circulaires et imprimés distribués par la liste « ensemble continuons pour le développement de Lapleau ». Cette requête doit être écartée.
- La mention apposée sur la profession de foi n'est pas de nature à altérer la sincérité du scrutin. Le grief doit être écarté.

Sur les griefs d'inéligibilité :

- Il est constant que Mme Sofia Barbosa ne peut être regardée comme agent exerçant des fonctions équivalentes à celles des agents mentionnés au 8 de l'article L231 du code électoral. Cette requête doit être
- Il résulte de l'instruction que M Christophe Prudhomme doit être considéré comme entrepreneur de services municipaux et est atteint par l'inéligibilité édictée par l'article L.231 du code électoral. La requête est donc

Sur les griefs tirés des irrégularités commises le jour du scrutin et les faits constatés postérieurement au scrutin :

• Ils ne sont étayés par aucun commencement de preuve. Cette requête est écartée. »

Pour conclure, le recours de demande d'annulation du scrutin est rejeté. Seule l'élection de M Christophe Prudhomme en qualité de conseiller municipal est annulée. Vous comprendrez que pour les six années à venir le conseil municipal siègera à dix conseillers au lieu de onze.

Enfin, je pense que la confiance des Lapleaucois et Lapleaucoises se gagne par une action durable, une implication locale en tenant compte de notre histoire et dans un climat apaisé.

C'est dans cet état d'esprit que nous mettrons toute notre énergie pour faire aboutir des projets structurants. Toutefois, même si nous vivons dans un environnement préservé, nous ne pouvons ignorer le changement climatique et sociétal. Ces évolutions imposent de nouveaux enjeux, nous devons les prendre en compte pour continuer de bénéficier d'un cadre de vie durable et qualitatif.

Encore merci pour votre confiance, pensez à vous préserver.

24 avenue de l'épinette

mairie.de.lapleau@wanadoo.fr

Site internet http://mairiedelapleaucorrèze.net

> La mairie vous accueille:

<u>lundi</u> 9h00 -12h00

13h30 - 17h30

9h00 -12h00 <u>mardi</u>

13h30- 18h30

mercredi 9h00 -12h00

13h30 - 17h00

9h00 -12h00 jeudi

13h30 - 18h30

vendredi 9h00 -12h00

13h30 - 16h00

Bulletin 47 25 Novembre 2020

Votre Maire.

Extraits du compte-rendu du conseil municipal

Séance du jeudi 28 mai 2020

Installation du Conseil Municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Francis DUBOIS, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs : ARMENGAUD Benoît - MEILLON Edouard - BARBOSA Sofia - PATOUT Michel - BLANCHON Cédric - POUGET Emeline - DOUTRIAUX Laurent - PRUDHOMME Christophe - JUILLARD Julia - DUBOIS Francis - MARTIN Alban dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Election du Maire

Après appel à candidature Monsieur Francis DUBOIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire de la commune de Lapleau et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Détermination du nombre d'adjoints et Election des adjoints

En application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a fixé à trois le nombre des adjoints.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Francis DUBOIS élu Maire, à l'élection des adjoints. Ont donc été élus:
Maire: Francis DUBOIS
1ere Adjointe: Sofia BARBOSA
2ème Adjoint: Michel PATOUT
3ème Adjoint: Benoît ARMENGAUD

Désignation des Conseillers délégués

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'élire :

-Laurent DOUTRIAUX : conseiller délégué au développement économique et touristique

-Edouard MEILLON : conseiller délégué aux travaux -Cédric BLANCHON : conseiller délégué à l'aménagement

urbain et à l'environnement

En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal souhaite accorder des délégations à des conseillers municipaux, puis procède à leur élection.

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Suite aux élections municipales de 2020, il convient d'élire les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, la commission est composée par l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, et par 3 membres élus à la représentation proportionnelle.

- les membres titulaires - les membres suppléants :

- Sofia BARBOSA

- Cédric BLANCHON

- Michel PATOUT

- Alban MARTIN

- Benoît ARMENGAUD

- Edouard MEILLON

Désignation des membres des commissions municipales

| Commission des finances et des orientations budgétaires : Vice-Président : Benoît ARMENGAUD - Michel PATOUT - Emeline POUGET | Commission de la vie sociale, services aux personnes, vie associative culturelle, sportive et scolaire : Vice-Présidente : Sofia BARBOSA - Emeline POUGET - Alban MARTIN - Julie JUILLARD - Benoît ARMENGAUD |
|--|--|
| Commission du cadre de vie, patrimoine, environnement AEP, Assainissement, Urbanisme, Embellissement, Fleurissement, Voirie: - Vice Président: Michel PATOUT - Cédric BLANCHON - Edouard MEILLON - Benoît ARMENGAUD - Julie JUILLARD | Commission du développement touristique, communication, animation: Vice-Présidente: Sofia BARBOSA - Emeline POUGET - Julie JUILLARD - Laurent DOUTRIAUX - Benoît ARMENGAUD - Cédric BLANCHON |
| Commission du développement économique artisanat, | |

commerces et agriculture :

Vice-Président: Laurent DOUTRIAUX

- Emeline POUGET Christophe PRUDHOMME
- Julie JUILLARD

Désignation des conseillers communautaires

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires ne sont pas élus au suffrage universel direct mais sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau, après qu'aient été élus le Maire et les Adjoints. Le mandat de conseiller communautaire est incompatible avec l'exercice d'un emploi salarié au sein d'un EPCI.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité : délégué titulaire : Francis DUBOIS délégué suppléant : Michel PATOUT

Désignation des délégués à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

Le Conseil Municipal a désigné :

Délégués titulaires: A : Benoît ARMENGAUDB : Michel PATOUTDélégués suppléants: A : Edouard MEILLONB : Francis DUBOIS

Désignation d'un conseiller pour la commission de transfert de charges

Considérant qu'il convient de nommer un conseiller pour siéger lors de la commission « Transfert de Charges » à la communauté de Communes de Ventadour - Egletons - Monédières, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner : Benoît ARMENGAUD.

Désignation des représentants à l'instance de coordination pour l'autonomie

Le Conseil Municipal a désigné :

Représentant titulaire : Sofia BARBOSA Représentant suppléant : Emeline POUGET

Indemnités de fonction aux Adjoints au Maire

Application d'une majoration aux indemnités de fonction de Maire et de 1er Adjoint

Vu l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les majorations d'indemnités de fonction peuvent s'élever au maximum à 15%, dans les communes qui avaient la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013.

| des innites territoriales des cartoris prevaes en application de la form 2015 105 da 17 mai 2015. | | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|------------|----------------|
| Nom du bénéficiaire | Indemnité allouée (en | Majoration Eventuelle | Total en % | Montant Brut |
| | % de l'indice brut | Selon le cas: | | de l'indemnité |
| | terminal de la | Canton: 15%, | | en € |
| | fonction publique) | Arrondissement : 20%, | | |
| | | Département : 25 % | | |
| Dubois Francis, Maire | 25,5 % | 15 % | 29,32 % | 1140,37 |
| Barbosa Sofia, 1ère Adjointe | 9,9 % | 15 % | 11,38 % | 442,61 |
| Patout Michel, 2éme Adjoint | 9,9 % | | 9,9% | 385,05 |
| Armengaud Benoît, 3éme | 9,9 % | | 9,9% | 385,05 |
| Adjoint | | | | |

Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet et relative au recrutement le cas échéant d'un agent contractuel

Le Conseil Municipal décide, la création à compter du 1er juin 2020 d'un emploi permanent de secrétaire de mairie dans le grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, grade relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour 151.67 heures hebdomadaires.

Prise du poste par Marilyn Mathieu depuis juillet 2020 pour une durée de trois ans.

Village de vacances - Recours à l'emprunt

Afin de poursuivre la réhabilitation du village vacances et d'obtenir la labellisation "Hébergement pêche", Monsieur le Maire propose de recourir à l'emprunt à hauteur de **75000€.**

Rappel du coût des travaux :

- Estimatif création local pêche : 60 000€ HT soit 72 000€ TTC - Maîtrise d'oeuvre local pêche : 7 000€HT soit 8 400€ TTC

→ Montant total: 67 000€ HT soit 80 400€ TTC

Le conseil Municipal décide de retenir la proposition du **Crédit Agricole** qui s'établit comme suit :

- Taux : 1.03% - Durée : 10 ans

- Type d'annuité : trimestriel avec

capital constant

Station-service - Recours à l'emprunt

Afin de poursuivre l'investissement à la station-service, réfection du bâtiment, renouvellement du bureau et du matériel informatique, Monsieur le Maire propose de recourir à l'emprunt à hauteur de **30 000€.**

Le conseil Municipal décide de retenir la proposition du **Crédit Agricole** qui s'établit comme suit :

- Taux : 0,72%- Durée : 5 ans

- Type d'annuité : trimestriel avec capital constant

- Montant total des intérêts : 567,00€

- Frais de dossiers : 50.00€

Station-service - Tarifs du gaz, des consignes et des marges

Le Conseil Municipal décide de valider les tarifs comme suit :

| | Tarif Ar | ntargaz | | | Tarif de vo | ente | |
|--------------|----------|---------|--------|-------|-------------|----------|----------|
| | PU | TICP | HT | | HT | TTC | Tarif |
| | | | | Marge | | | Consigne |
| Propane 35kg | 77,58 | 2,32 | 79,90€ | 6,8€ | 86,70€ | 104,04 € | 29€ |
| | € | € | | | | | |
| Butane 13kg | 28,86 | 0,86 | 29,72€ | 3,9€ | 33,62€ | 40,34 € | 15€ |
| | € | € | | | | | |
| Propane 13kg | 28,86 | 0,86 | 29,72€ | 3,9€ | 33,62€ | 40,34 € | 15€ |
| | € | € | | | | | |
| Malice 6kg | 14,85 | 0,40 | 15,25€ | 2,2€ | 17,45€ | 20,94€ | 29€ |
| | € | € | | | | | |
| Elfi 5,5kg | 13,26 | 0,36 | 13,62€ | 2€ | 15,62€ | 18,74€ | 29€ |
| | € | € | | | | | |



Et autorise Monsieur le Maire à répercuter sur les prix de vente, les futurs changements de tarifs pratiqués par nos fournisseurs.

Monsieur le Maire est chargé également de la mise en place de ces nouveaux tarifs et de tenir informé le Conseil Municipal des changements opérés précédemment.

Séance du mardi 16 juin 2020

Vote des taux de contributions directes

Avant de passer à l'examen du budget primitif 2020, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les trois taxes directes locales pour 2020.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021 pour les collectivités, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 précise que le taux de taxe d'habitation 2020 est égal au taux appliqué en 2019 sur le territoire de la collectivité.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales appliquées en 2016 soit :

• Taxe d'habitation: 12,49%

• Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,50%

• Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 150,18%

Le taux de taxe d'habitation est ainsi gelé par la loi en 2020 et ne peut être modifié.

Monsieur le Maire indique également que conformément aux engagements pris par l'équipe élue lors des dernières élections municipales, il ne souhaite pas augmenter les taux de contributions directes.

Le budget

| Budgets primitifs 2020 | Section de fonctionnement | Section d'investissement |
|-------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Commune | 701 763 € | 280 873 € |
| Eau | 66 558€ | 61 620€ |
| Assainissement | 44 505€ | 35 656€ |
| Station-service | 260 162€ | 67 992€ |
| Village de Vacances | 121 704€ | 217 006€ |
| Camping | 1 497€ | néant |
| Cimetière | 4 550€ | néant |

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a eu des répercussions économiques sur le territoire de la Commune.

Pour soutenir les entreprises dans cette période de reprise afin de protéger l'économie locale, Monsieur le Maire propose :

- Une annulation de l'intégralité des loyers, pour la période mars, avril et mai, pour les entreprises locataires d'un bâtiment communal ayant subi une fermeture administrative.
- Une annulation partielle des loyers, pour la période du confinement, de mi-mars à mi-mai:
 - à hauteur de 30% pour les commerces de proximité et de première nécessité (Boucherie)
 - à hauteur de 50% pour les sociétés de service (Etude notariale, Travaux publics)
- La fourniture d'un hygiaphone en plexiglas pour les commerces le souhaitant.

Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Selon l'article L2123-14 et compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus, Maire, Adjoints et Conseillers délégués.

Redevance pour occupation du domaine public routier due par les opérateurs de communications électroniques

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation du domaine public, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Considérant que les tarifs maxima fixés pour 2006 par le décret n° 2005-1676 étaient les suivants pour le domaine public routier :

- > 30 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 40 € par kilomètre et par artère en aérien
- > 20 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Pour l'année 2020 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunication sont fixés comme suit :

- ¥ 41,66 € par kilomètre et par artère en souterrain
- > 55,54 € par kilomètre et par artère en aérien
- > 27,77 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Ces montants seront revalorisés au 1er janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.

Subventions aux associations

Liste des subventions allouées aux diverses associations pour l'année 2020.

| Foyer rural | 2 700 € | Société de chasse | 180 € |
|--|---------|--|---------|
| Espérance Sportive Lapleaucoise | 1 800 € | Société de pêche | 560 € |
| Association scolaire « Les écureuils » | 180€ | UFAC Lapleau | 270 € |
| Amicale des Sapeurs-pompiers | 300 € | Amis de la bibliothèque centrale de prêt | 90€ |
| Associations des parents d'élèves | 500 € | 4X4 | 45 € |
| Comice agricole cantonal | 300 € | MLAP | 200 € |
| Cochonnet club Lapleau Soursac | 270 € | Croix Rouge | 200 € |
| FNACA Lapleau | 150 € | Lez'arts et Salamandre | 300 € |
| | | TOTAL | 8 045 € |

Pour les associations en dormance et celles dont les évènements ont été annulés ou le seront en raison de la COVID 19, le conseil municipal se réserve la possibilité de ne pas verser les aides.

Adhésion au groupement de transport

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt de procéder à un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de transport collectif.

La Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières assurera les fonctions de coordonnateur du

groupement. Elle procèdera à l'organisation de la consultation et signera l'acte d'engagement commun à chaque membre du groupement, qu'elle notifiera au titulaire.

La commission d'appel d'offres, dont la présidence est assurée par le représentant du coordonnateur du groupement de commandes, sera composée d'un titulaire et d'un suppléant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement.

le Conseil Municipal désigne :

- Benoît Armengaud membre titulaire
- Emeline Pouget membre suppléant pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres.

Séance du vendredi 10 juillet 2020

Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants

M. DUBOIS Francis : élu délégué en vue des élections sénatoriales. Mme BARBOSA Sofia, M. PATOUT Michel, M. ARMENGAUD Benoît : élus délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Désignation de référents pour l'église

Le conseil municipal désigne Cédric Blanchon et Benoît Armengaud référents pour l'église

Désignation des représentants à l'association ARCADOUR

Le Conseil Municipal a désigné :

Représentant titulaire : Emeline POUGET Représentant suppléant : Cédric Blanchon

Désignation des délégués au sein du syndicat mixte informatique AGEDI

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 28 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.DI., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil désigne :

Benoît ARMENGAUD, comme délégué de la collectivité et Madame Sofia BARBOSA comme suppléante au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.G.E.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.

Séance du mardi 29 septembre 2020

Demande de subvention pour l'achat de vélos électriques

Monsieur le Maire propose que la commune investisse dans l'achat de vingt vélos électriques. Cet investissement a un double objectif :

Le premier concerne le développement touristique. Il s'agit de louer aux vacanciers des vélos afin de pouvoir découvrir le territoire et son patrimoine par une mobilité douce. Cette offre touristique alternative permettrait de dynamiser le

complexe du Vendahaut ainsi que l'ensemble de la commune et des environs. La durée de la location sera adaptée aux besoins de chacun afin de toucher un public large et varié. Nous souhaitons nous adresser tant à des personnes sportives, pour de grandes randonnées ou des itinéraires dans les gorges à fort dénivelé, qu'à un public plus familial pour des promenades courtes sur les chemins ou les routes de la commune.

Le deuxième objectif est de proposer une alternative aux véhicules motorisés pour les déplacements dans le bourg ou entre les villages. En effet, ces vélos seraient également mis Le coût de cette opération s'élève à 66 650 € HT. Cette acquisition peut faire l'objet d'une subvention de l'Etat (DSIL) à hauteur de 80%.

Monsieur le Maire détaille le plan de financement :

Subvention Etat (DSIL) 80% du HT: 53 320 €

Fonds propres : 13 330 € Total HT : 66 650 € Total TTC : 79 980 €

à disposition de la population locale tout au long de l'année afin de privilégier au quotidien un mode de déplacement respectueux de l'environnement.

Montant du loyer des garages

Révision du montant des loyers des garages de la commune.

Montant des loyers applicable au 1er octobre 2020 comme suit :

Garage ancienne gendarmerie grand : 20 €
 Garage ancienne gendarmerie petit : 15 €

Garage du Ricoule grand : 30 €

➤ Garage du Ricoule petit : 25 €

Ces tarifs tiennent compte de l'état des garages et de leur superficie.

Village vacances - Redevance télévision

Pour recevoir la télévision, les logements du Vendahaut sont équipés de décodeur TNT satellite. Ces décodeurs fonctionnent avec une carte dont la durée de validité est de 4 ans. Le coût de la carte TNT SAT est de 15 €. Monsieur le Maire propose que les locataires résidant plus d'un mois au Vendahaut prennent à leur charge les frais liés à cette carte sous forme d'une redevance télévision qui sera facturée 15 € le 1^{er} mois de location, puis en janvier de chaque année. Le Conseil Municipal décide d'instaurer une redevance télévision dans les conditions exposées ci-dessus à partir du 1er octobre 2020.

Village vacances - Provision sur charge variable

Pour les logements du Vendahaut loués au mois, le règlement des charges d'électricité se fait en fonction de la consommation réelle constatée. Par délibération du conseil municipal en date du 8 décembre 2011, une provision sur charges locatives de 50 € a été instituée. Si la consommation réelle dépasse ce montant, une régularisation était effectuée par facturation au minimum une fois par an ou en fin de convention d'occupation.

Monsieur le Maire explique que pour certains locataires le montant de la régularisation est important et qu'il conviendrait donc de réviser le montant de la provision sur charges et également de régulariser deux à trois fois par an.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une provision sur charge de :

- 60 € par mois en juin, juillet et août,
- 100 € par mois de septembre à mai inclus,
- de régulariser à minima tous les semestres.

Cette provision sur charges pourra être proratisée.

Station-service - Décision Modificative de virement de crédits

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts à l'article 1641 du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| Investissement : | | DEPENSES |
|------------------|--|-----------|
| Chapitre 1641 | Emprunt en euros | + 2000,00 |
| Chapitre 2183 | Autres immobilisations corporelles | - 2000,00 |
| | Opération 10 : Acquisition de matériel | |
| TOTAL | | 0,00 |

Village vacances - Décision modificative de virement de crédits

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts à l'article 1641 du budget de l'exercice 2020 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| Investissement : | DEPENSES |
|------------------|-----------|
| Chapitre 1641 | + 1900,00 |
| Chapitre 2188 | - 1900,00 |
| TOTAL | 0,00 |

Régularisation du foncier chemin du Suc des Gouttières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la propriétaire de la parcelle AD 158 a proposé de céder à la commune une partie de cette parcelle afin d'élargir le chemin du Suc des Gouttières et ainsi de pouvoir créer un accès voiture à la parcelle AE 187 située à l'arrière du lotissement de la cité du Parc.

En contrepartie, la municipalité devra prendre en charge les dépenses liées à cette donation (géomètre, acte notarié...). Ces dépenses seront inscrites au Budget 2021.

Travaux

Réservoir de la Fabrie



Afin de remédier au problème bactériologique survenu en 2018 sur le réseau d'alimentation de Faugeras, Laborie ; l'entreprise Hydrau Elect a effectué le remplacement des conduites, vannes, échelles, en acier inox afin d'éviter tout problème de corrosion. La mise en place des nouvelles vannes permet un fonctionnement optimisé de l'installation et propose plusieurs options de distribution de l'eau. Ces modifications empêchent la présence de zones de stagnation de l'eau qui sont propices au développement des bactéries.



Station de Barriérot :

L'achat d'un groupe électrogène vient compléter l'installation de la station de pompage. Ces opérations permettent d'assurer la continuité de la distribution d'eau lors des coupures d'électricité et d'effectuer désormais les opérations de nettoyage du réservoir sans coupure d'approvisionnement.

Coût des opérations : 57 600 €TTC (48 000 € HT) Subvention DETR (30 % du HT) : 14 400 €

Reste à charge : 43 200 €TTC

L'équipe municipale s'est engagée à fournir une eau de qualité et en quantité suffisante pour ses administrés. Aussi, des travaux supplémentaires sont à l'étude sur la station de pompage de Barriérot.

Voirie

En Octobre la société EUROVIA est intervenue pour réaliser des travaux de réparation et d'entretien de nos routes et trottoirs.



Coût total des travaux : 69 828,30 € TTC Taux de subvention demandé : 40 % du montant hors taxe soit 23 276,10 €, financé par le département

Travaux réalisés :

Route Puymejoux/Station-service

Route Clos de la Goutte

Route d'Aix

Trottoirs de la Nauche (Bourg)





PROJETS

Le PAB: Plan d'Aménagement du Bourg

Ce projet d'aménagement concerne la traversée de la D16 et ses abords, de l'entrée de Lapleau au carrefour de l'ancienne gendarmerie.

Il a pour objectif la mise en sécurité de la traversée du bourg sur environ 1km, depuis l'entrée ouest du bourg jusqu'au carrefour de l'ancienne Gendarmerie avec :

- la réduction de la vitesse de circulation et la sécurité de chaque usager,
- l'organisation d'un cheminement sécurisé pour les piétons,
- la création d'emplacements de stationnement pour les services publics (arrêt car) et les riverains de la voie publique,
- la modification du carrefour de l'ancienne gendarmerie.

L'étude est portée par Corrèze Ingénierie en partenariat avec les services techniques du Département.

Estimatif des travaux : 785 000 € HT Recherche de subvention en cours

(contractualisation avec le Département, travaux prévus 2021 – 2023, participation au financement de l'état (DETR) et le département)

Restauration de l'église Saint Etienne

Des travaux de restauration sont à prévoir sur l'édifice afin de préserver et d'embellir notre église.

Travaux extérieurs :

- le rejointoiement des parties de maçonneries (façade ouest, escaliers...),
- pose de grillage antivolatiles sur les baies du clocher,
- récupération des eaux de pluie sur les descentes des gouttières

Travaux intérieurs :

- réfection des enduits intérieurs.
- reprise des planchers du clocher,
- réparation et traitement des mobiliers,
- rénovation de certains vitraux
- assainissement et réfection du sol...

L'agence Corrèze Ingénierie assistera la commune dans ce projet de conservation de son patrimoine.

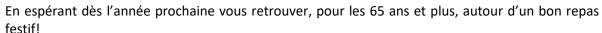
Montant des travaux : 89 000 € HT
 Subvention : 50% du montant HT



Vie Communale

Le Repas des aînés

Exceptionnellement cette année, nous ne pourrons pas accueillir nos seniors pour le traditionnel « Repas des Ainés ». Pour garder le lien, nous avons décidé d'offrir aux personnes de **70 ans** et plus un colis gourmand de fin d'année. Nous allons prochainement envoyer un courrier aux personnes concernées.







Les Aires de juju

C'est officiel depuis le 1er juillet, Julie vous accueille du lundi au vendredi de **7h30** à **12h30** et de **15h30** à **19h30**, le samedi de 8h30 à 13h et de 16h30 à 19h30 et le dimanche de 8h30 à 13h. Tout cela, bien entendu, avec le sourire et le plaisir de vous servir.

Ce lieu historique et convivial, continuera donc d'accueillir villageois et villageoises, touristes et vacanciers dans la bonne humeur digne de l'héritage laissé par Gege à qui nous souhaitons une bonne retraite....

La Boucherie

Jean-Paul VERBRUGGE et Sébastien FONFREDE sont copains comme cochons...et annoncent l'ouverture prochaine de la boucherie le 8 décembre.

Jean-Paul vous recevra tous les matins de 8h à 12 heures 30, jours de fermeture le dimanche et le lundi.





Notre Ecole

Au 2 novembre 2020, 51 élèves sont scolarisés dans notre école,

- 19 élèves de la toute petite section à la grande section de maternelle.
- 16 élèves du CP au CE1,
- 16 élèves du CE2 au CM2,

Néanmoins il faut rester très vigilant sur la stabilité des effectifs, car 9 élèves partiront en 6éme l'année prochaine.

De nouvelles structures de jeux ont été installées cet été, pour le plus grand plaisir des enfants.





Retour à Lapleau - Avaler des kilos de mètres

Après une interruption de plusieurs mois, ma résidence en Corrèze reprend, notamment avec une nouvelle série d'ateliers au sein de l'école de Lapleau, qui sera suivie de deux autres séjours d'ici décembre, pour **une restitution publique le 12 à la salle de l'OTP**!

Premiers pas du second acte de cette résidence.

Je retrouve certains élèves rencontrés en mars dernier, mais je rencontre également les nouveaux élèves de la classe : échanges et reprise de l'initiation au son et à la musicalité des mots et des bruits !

Depuis mars, ma réflexion a évolué... Je tente donc d'associer les enfants à de nouveaux aspects qui m'intéressent: la mobilité dans *un territoire*, l'accès à notre *atmosphère* direct que permet (et empêche) l'automobilisme, l'inscription de *l'infrastructure routière* au paysage, l'inscription du *corps* au-côté de la route et dans *le paysage*. Petit à petit, nous prenons la direction d'un travail parallèle: ateliers et recherche personnelle se nourrissent, s'entrecroisent et se heurtent.



Débat mouvant

Ecouter un son et exprimer ce que l'on ressent: bruits de bouche, moteurs électriques, crécelle, gouttes de pluie... tout le monde n'y associe pas les mêmes images et ne réagit pas de la même manière!



Louise, Lilou et Evan au micro et sur "scène" pour une lecture d'une courte poésie sonore autour du champ lexical de la route.





"Vous êtes arrivé à destination"

Lire comme la dame du GPS.

Prospections

En-dehors des temps d'ateliers, j'ai poursuivi ma recherche autour de mon projet de création de performance sonore, visuelle et scénique. Captations sur la route, lectures, enregistrements de paysage sonore et tournages d'interview...

« si vous envisagez par exemple que tout un paysage, tout un pays, toute une contrée est simplement recouverte de tout un réseau de petits chemins et que nulle part n'existe ce quelque chose qui existe en soin qui est reconnu tout de suite quand vous sortez de n'importe quoi, d'un sentier, d'un fourré, d'un bas-côté, d'un petit chemin vicinal, vous savez tout de suite que là c'est la grand-route » Des routes - Philippe Artières

https://soundcloud.com/claireveysset/sirene composition électroacoustique à écouter au casque à partir d'un enregistrement réalisé sur l'A89 en octobre 2020



Le jeudi Bio et Local

Notre commune a pour projet d'obtenir le label « territoire bio engagé » créé en 2012 par Inter bio limousin.

Ce label vise à encourager et mettre en valeur les collectivités qui ont réussi à atteindre les préconisations du grenelle de l'environnement bio 2017, qui est que 8,5 % de nos surfaces agricoles soient cultivées en Agriculture Biologique (AB).

Pour notre commune sur une superficie totale de 600 HA de surface agricole utilisée (SAU), 160,83 HA sont Labelisés « AB », soit 26,81% de SAU Bio.

Pour obtenir ce label, il faut également que 20% des repas de notre cantine scolaire soient approvisionnés en produits Biologique,

Par conséquent nos 40 élèves qui mangent régulièrement à la cantine, mangeront un jour par semaine un menu 100% Bio.



INFOS PRATIQUES

Points propres:

Pour recycler vos verres, emballages et papiers : à proximité de la station-service et du site de Vendahaut,

Pour recycler vos vêtements : à proximité de la station-service,

Pour vos sacs jaunes : Au stade, ou devant votre porte, dans le bourg, le jeudi tous les 15 jours et dans les villages, le lundi, tous les 15 jours.

« Merci de bien vouloir sortir vos sacs uniquement la veille au soir »

Jours de collecte des sacs jaunes

<u>Dans le bourg</u>

Jeudi 03 décembre 2020

Jeudi 17 décembre 2020

Jeudi 31 décembre 2020

<u>Dans les villages</u> Lundi 30 novembre 2020 Lundi 14 décembre 2020 Lundi 28 décembre 2020



Votre Bibliothèque

Avec le nouveau confinement, la bibliothèque municipale de Lapleau s'est retrouvée à nouveau fermée, comme tous les établissements considérés comme « non-essentiels ». Mais pour remédier à cette fermeture, les bénévoles se sont mis à pied d'œuvre pour proposer une solution via un service de retrait de documents. La bibliothèque a d'ores et déjà ouvert son catalogue sur le net.

Même si le site http://lapleau.bibli.fr ne permet pas de faire de la réservation en ligne, vous pouvez rechercher parmi les quelques 3200 livres, CD et DVD disponibles et transmettre vos demandes soit par courrier électronique (bibliotheque.lapleau@gmail.com) soit en remettant ou postant votre liste dans la boîte aux lettres de la bibliothèque (avenue de l'épinette, 19550 Lapleau). Le site vous indiquera si le titre demandé existe et s'il est déjà en prêt ou non.

<u>Comment créer votre liste?</u> Il suffit de récupérer les titres avec le nom de l'auteur, musicien ou réalisateur, de préciser le support (CD, Livre ou DVD) et de nous indiquer vos noms, prénoms. Tout cela est à nous faire parvenir avant chaque vendredi minuit. Puis vous pourrez récupérer vos documents les samedis entre 11h et midi.

Ce service sera effectif dès ce samedi 14 novembre.

Mais nous n'oublions pas toutes les personnes n'ayant pas accès à Internet, nous proposons des lots de documents. Pour cela il faudra nous laisser un message en le postant ou en le déposant dans notre boîte, en précisant quel thème vous appréciez ou que vous souhaitez découvrir, quel type d'ouvrage vous aimeriez lire soyez exhaustif et nous essayerons de satisfaire vos envies! Pour vos déplacements, n'oubliez pas votre attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case des déplacements « pour effectuer des achats et le retrait de commandes ».

_

Communication de l'Instance de Coordination pour l'Autonomie du Pays de Ventadour

« Toutes les personnes souhaitant avoir des informations concernant les aides liées au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées peuvent s'adresser à l'Instance du Pays de Ventadour.

Nos 2 antennes situées « 6, bis rue du Cardinal Fabri à Egletons » et « 16 rue du Tacot à Lapleau » couvrent les secteurs de Soursac, Lapleau, Laval-Sur-Luzège, Saint-Merd-de-Lapleau, Lafage-Sur-Sombre, Saint-Hilaire-Foissac, Le Jardin, Champagnac-La-Noaille, Montaignac Saint-Hyppolyte, La Chapelle-Spinasse, Moustier Ventadour, Egletons, Rosiers d'Egletons et Saint-Yrieix-le-Déjalat.

Le bureau d'Egletons est ouvert de 8h à 12h30 et de 13h à 17h30 du lundi au vendredi.

Le bureau de Lapleau est ouvert de 8h45 à 12h30 et de 13h à 16h15 du lundi au vendredi.

Une permanence téléphonique est assurée tous les matins sur les 2 sites : Egletons – 05.55.93.24.20 et Lapleau – 05.55.27.57.36.

Myriam YURGILAITIS qui gère le service du portage de repas est joignable au 05.55.93.24.20 sur le site d'Egletons. Les visites au bureau et à domicile sont possibles sur rendez-vous avec les 2 coordinatrices : Laëtitia CHAZAL à Egletons et Céline RICHARD à Lapleau.

Durant les périodes de confinement, les horaires d'ouverture au public et les prises de rendez-vous sont susceptibles d'être modifiés. »





Association de gestion du S.S.I.A.D. LAPLEAU-NEUVIC

L'association a renouvelé son bureau en septembre dernier lors de son Assemblée Générale.

Président : Francis Dubois

Vice-président(e)s : Henri Roy, Jacqueline Caux, Jean-Pierre Parsoire Trésorière : Bernadette Lidove Secrétaire : Sylvie Vincent

L'infirmière coordinatrice étant partie en retraite, la nouvelle coordinatrice est Marine Delbegue.

Pourquoi ce service?

Le S.S.I.A.D. LAPLEAU-NEUVIC est un Service d'aides-soignantes à domicile qui intervient afin de favoriser le maintien à domicile

- · des personnes âgées de plus de 60 ans, malades, en perte d'autonomie ou dépendantes.
- · des personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap.
- · des personnes adultes de moins de 60 ans, atteintes de pathologie chronique
- · Pour maintenir, dans leur cadre de vie, le plus longtemps possible, les personnes prises en charge.
- · Pour éviter une hospitalisation ou en raccourcir sa durée.
- · Pour suppléer de façon transitoire ou à long terme à une perte d'autonomie.
- · Pour accompagner un retour d'hospitalisation.
- · Pour éviter ou retarder une admission en structure médicalisée.

Soins

Aide à la toilette et à l'habillage Aide au lever et au coucher Pose et dépose de bas de contention Prévention d'escarres Aide à la prise du traitement

Secteur d'intervention

<u>Les communes du secteur de Lapleau :</u>
Lafage sur Sombre, Lapleau, Latronche, Laval sur Luzège,
Saint Hilaire Foissac, Saint Merd de Lapleau,
Saint Pantaléon de Lapleau, Soursac.

Les communes du secteur de Neuvic :

Chirac Bellevue, Lamazière Basse, Liginiac, Neuvic, Palisse, Roche le Peyroux, Saint Etienne la Geneste, Saint Hilaire Luc, Sainte Marie Lapanouze, Sérandon.

Conditions d'accueil

Être assuré social

Avoir une prescription médicale

Le service doit avoir une place de disponible. Globalement, le service dispose de 45 places

Tous les frais sont pris en charge par votre caisse primaire d'assurance maladie.

La fin de prise en charge peut intervenir à votre demande, pour une reprise d'autonomie, en cas d'absence prolongée.

ASSOCIATION DE GESTION DU

SSIAD Lapleau-Neuvic

16, rue du Tacot 19550 LAPLEAU 05 55 27 53 02 Mail : ssiad.lapleau@orange.fr

Le mot de l'Espérance Sportive Lapleaucoise

Amis sportifs, chers Lapleaucois et Lapleaucoises,

Après une saison écourtée en raison du « COVID 19 », le club est reparti pour de nouvelles aventures sportives.

L'équipe est montée en 3èm e division de district et a pour objectif de jouer les premiers rôles tout en préservant la convivialité, le plaisir et la bonne entente qui règnent entre les joueurs.

L'effectif pour la saison 2020-2021 est de 23 licenciés joueurs, pour une moyenne de 28 ans, 5 licenciés dirigeants.

Le début de saison est de bon augure, puisqu'au terme de quatre match disputés, l'E.S.L compte autant de victoires.

Seul bémol, un forfait lors de la première journée contre Maussac AS. Cette saison, grâce à un éclairage du terrain réalisé par la municipalité que nous remercions, les entrainements d'un niveau quasiprofessionnel ont lieu tous les vendredis soirs sous la houlette de

Nous vous donnons rendez-vous les jours de match au stade du Couly pour encourager et soutenir votre équipe.

Au plaisir de vous rencontrer, Sportivement Vôtre,

> Le Président de l'E.S.L Jean-Louis Clair

Le mot du Cochonnet Club Lapleau Soursac

Début de saison pour notre club mi-mars avec les divers championnats départementaux. Malheureusement la COVID 19 étant là toutes les compétitions furent annulées jusqu'à nouvel ordre. Un semblant de reprise en juillet avec autorisation de disputer la coupe de la Corrèze et la coupe de France mais avec restriction et réglementation dus à la pandémie.

Trois rencontres officielles ont eu lieu, une en coupe de la Corrèze à Lapleau face à Brive PPB (défaite), deux en coupe de France à Lapleau face à Allassac (Victoire) et à Argentat face à Argentat (défaite). Mauvaise saison pour la pétanque! L'assemblée générale étant prévue le 7 novembre 2020 à Lapleau, la COVID 19 revenant à grands pas nous sommes dans le doute quant à l'organisation de cette AG.

La Pêche – AAPPMA

Quelques nouvelles de l'Association de Pêche de Lapleau (AAPPMA).

Le COVID 19 et la sécheresse font de 2020 une année bien compliquée pour les pêcheurs. Ces circonstances exceptionnelles nous ont, en effet, privés de quelques mois pour exercer notre loisir favori.

La pandémie nous a également fait renoncer aux traditionnels concours de pêche des 14 juillet et 15 août.

Toutefois, le nombre d'adhérents déjà en progression en 2019 a également augmenté cette année.

Néanmoins, nous avons réalisé des alevinages réguliers en truites sur le plan d'eau de Vendahaut, ceux-ci ont tout de même été réduits compte tenu des températures excessives de l'eau durant cet été.

Comme tous les ans, il a été déversé 400 Kg de brochet sur le barrage du Chastang et 400 kg sur le barrage de l'Aigle.

En partenariat avec EDF une frayère à brochets est en cours d'expérimentation sur le barrage du Chastang.

Des pêches électriques effectuées chaque année ont permis de constater une bonne reproduction de notre truite autochtone. Il est également prévu prochainement un rechargement des frayères en graviers sur la Luzège.

Prévues au dernier trimestre de cette année, les élections pour le renouvellement du bureau de l'AAPPMA ont été reportées d'un an à cause du COVID.

D'ores et déjà, l'association fait appel aux pêcheurs volontaires pour rejoindre notre équipe fin 2021.

Le Président Serge GIROUX



Foyer Rural

Une année 2020 dans des conditions inédites, la marche pot-au-feu du printemps, le concours de pétanque du 14 juillet ainsi que la fête, annulés face à la crise sanitaire et les mesures prises par le gouvernement.

Malgré tout, le vide grenier du 7 août 2020 comptait 23 exposants et le repas concert en partenariat avec le bar tabac « les aires de JUJU » qui a suivi, se sont déroulés dans les conditions sanitaires imposées.

Merci à l'ensemble des bénévoles, en espérant une année 2021 différente!

Le mot des Chasseurs

Comme prévu, la saison 2020-2021 a bien débuté le 13 septembre 2020. Depuis un mois on se rend compte que le gibier est bien présent sur notre société, surtout les cervidés, le sanglier commence à bouger en bande et occasionne des dégâts dans les prairies.

Nous Souhaitons un bon déroulement de saison à nos chasseurs en espérant que celle-ci aille à son terme.

Les Pompiers

N'ayant pas pour vocation d'être ludique ou de divertir, l'amicale des sapeurs-pompiers de Lapleau remercie cependant la municipalité de nous offrir cet espace dans son bulletin d'information.

La période de pandémie que nous subissons actuellement nous a contraints d'annuler notre traditionnelle cérémonie de Sainte Barbe au mois de Janvier. Vous comprendrez aisément que la situation sanitaire ne permet pas les moments de partage et de convivialité...Partie remise!!

Nous respecterons cependant la tradition des calendriers en appliquant bien évidemment les gestes barrières. Il nous semble important, malgré la période, de vous prouver que nous sommes et serons toujours à vos côtés. Un grand merci pour votre générosité et votre accueil toujours chaleureux.

Prenez soin de Vous,

BARBARA PACZULA et son Atelier...



Une nouvelle formule de séance de dessin a été mise en place; on se retrouve sur RV et les cours peuvent avoir lieu à des jours et des heures différentes. Pour avoir un RV appeler Barbara au 06 45 80 58 12.

Une expo à succès de nos élèves a été organisée en aout et septembre par le comité des fêtes de Saint-Hilaire-Foissac

Le mot de la Factrice

Bonjour à toutes et tous,

N'ayant pas pu voir tout le monde avant mon départ, je souhaitais vous remercier pour ces 21 années passées à vos côtés et tous les souvenirs qui les accompagnent. Je suis arrivée en 1999 avec des nouveaux usagers et je repars en 2020 avec de nombreux amis.

Le chapitre de la poste en Corrèze s'est fermé pour en ouvrir et écrire un nouveau en Vendée.

Merci mille fois pour la confiance que vous m'avez accordée au quotidien.

Prenez soin de vous et des vôtres, Au plaisir de vous revoir à Lapleau...ou ailleurs.

Sylvie

Méditation au son du tambour

Depuis une année maintenant, je vous propose de vous accorder dans votre vie un moment personnel de bien-être. Avec la crise sanitaire actuelle, beaucoup de nos croyances sont remises en cause, et pouvoir faire le point avec soi-même est précieux.

Cette proposition s'inscrit dans un chemin de découverte et de développement personnel pour être ou devenir présent au monde d'une façon plus spirituelle. Ainsi il est possible, au travers de ce que nous pourrions aussi appeler une "relaxation énergique", de se rendre compte que nous pouvons faire vivre en nous d'autres réalités beaucoup moins matérielles.

C'est une voie de connaissances intime et singulière qui ne demande aucune prédisposition, ni aucun prérequis. Il n'y a absolument aucun risque d'aucune sorte puisque c'est votre corps qui active ce dont il a besoin à l'instant présent. Vous venez avec uniquement l'envie de vous accorder un moment de respiration dans votre vie et de lâcher prise sur nos contraintes quotidiennes.

Le déroulement de la séance est le suivant : - nettoyage énergétique avec la sauge blanche (5 à 10 minutes) - ancrage (5 à 10 minutes) - méditation (environ 20 à 30 minutes) - retour des expériences de chacuns

La participation est libre (une caisse anonyme est disposée à l'entrée).

Il vous faut apporter : - un matelas souple pour mettre sur le sol - un plaid ou une couverture - un bandeau ou un foulard pour les yeux - un carnet et un crayon pour noter vos intentions, vos sensations, etc.

Si vous souffrez de problèmes de santé ou en cas de doute, il est impératif de me contacter avant de venir. A bientôt avec vous-même.

Contact: Frédéric BAILLON, fbaillon@gmail.com, 06 44 03 04 38

Revue de presse

La Sainte-Barbe a été fêtée par les sapeurs-pompiers

Publié le 03/02/2020



Ils sont en service pour tous et toute l'année et sont présents pour porter secours, sauver des vies et des biens. © Droits réservés

Les sapeurs-pompiers ont célébré la Saint-Barbe. L'occasion de faire un point sur les événements qui ont marqué l'année 2019 et rappeler les chiffres importants. Le lieutenant Franck Bourbouze, chef du CIS de Lapleau accueillait la nombreuse assistance et lui présentait ses vœux.

Il a rappelé les dates importantes de l'année 2019 au niveau national.

Puis, il a présenté le bilan 2019 du CIS de Lapleau : 112 sorties de secours ; 64 secours à la personne ; 20 feux d'espaces naturels ; 9 feux de bâtiments et maisons d'habitation ; 8 accidents sur la voie publique ; 11 autres interventions ; soit 27 sur Lapleau ; 14 sur Saint-Merd ; 10

sur Saint-Hilaire; 5 sur Laval et 56 en dehors de notre secteur de premier appel.

Le centre de secours de Lapleau est considéré à l'échelon départemental comme un centre de renfort et d'appui. L'effectif est stable : 22 éléments.

Puis, on a procédé à la remise de galons, diplômes et fourragères.

Le sergent-chef Christian Bordes est nommé adjudant de même que le sergent-chef Laurent Fargeix, nommé sergent-chef le sergent Jean-Louis Clair sergent le caporal-chef Sébastien Bourrier, de même que le caporal-chef Simon Clair, sapeur 1re classe le sapeur Fabien Prach.

Divers diplômes ont été remis à Fabien Prach, aux caporaux Amandine et Manon Kwasnik, au sapeurs Justine Guillemain et Simon Bayard-Decrand. Dans son propos le colonel Stéphane Climache se disait impressionné par une si nombreuse assistance ce qui prouve le lien fort qui existe entre la population et ses pompiers. Enfin la nombreuse assistance se retrouvait pour un buffet dînatoire.

(*) Étaient également à la cérémonie : Agnès Audeguil, conseillère départementale ; les maires de Laval, Saint-Hilaire, Lafage et adjointe de Lapleau ; le Lieutenant-colonel Marc Mazaleyrat ; le commandant Jean- François Roche; le capitaine Martial Molinier ; le lieutenant hors classe Mickaël Coly et les chefs de centres ou leurs représentants de 13 centres de secours de la Corrèze.

Le Foyer rural est en pleine dynamique

Publié le 02/03/2020



Une belle et grande équipe de bénévoles. © Droits réservés

L'assemblée générale du Foyer rural a eu lieu le vendredi 21 février en soirée. Une belle assemblée, de nombreux présents dont le maire Francis Dubois qui a salué le dynamisme du Foyer rural.

Le président François Clair a fait le bilan de 2019 : une très bonne

année où tous ont répondu présent quand il le faut. 25 avril: marche pot-au-feu, une centaine de participants ; le 13

juillet, pétanque avec 32 équipes et 64 personnes au repas. La fête début août a connu un bon succès d'abord avec la balle au prisonnier puis le repas cuisse de bœuf avec 289 convives, un record. Le défilé des chars « Les fables de La Fontaine » arborait les costumes réalisés par l'atelier de couture et les décorations conçues par les enfants des écoles : beau succès. Le soir 167 assiettes étaient servies devant le bar chez Geneviève, le lundi le concours de triplettes rassemblait 48 équipes soit 144 participants. La brocante avait lieu le 9 août. Pascal Moins présentait le bilan financier : résultats très positifs qui ont permis l'achat de matériel.

Le programme de 2020 : le 18 avril ce sera la marche pot-au-feu ; le 14 juillet, concours de pétanque ; les 1, 2, 3 août fête avec thème pour les chars le Japon. Le 7 août, brocante.

Voici le bureau : président, François Clair ; coprésident, Laurent Fargeix ; secrétaire, Caty Boisson ; adjointe, Nicole Rebeyrotte ; trésorier, Pascal Moins ; adjoint, Yannick Plantablat.

Les Mille et une nuits et Aladin

Publié le 05/08/2020



L'accueil de loisirs de Lapleau La Balle au Bond était en fête ce vendredi 31 juillet après-midi. Les enfants avaient préparé leur spectacle : théâtre d'objets, et avaient invité leurs parents et aussi petit frère ou sœur. Il faisait très chaud. Le spectacle ? Aladin tiré des contes de Mille et une nuits, il était joué avec beaucoup d'application sous la baguette de Marion. À la fin un rafraîchissement, gâteaux et loukoums étaient offerts à tous les présents. Malgré la chaleur insupportable ce fut une belle fin de saison de l'accueil de loisirs de Lapleau.

Beau spectacle joué avec beaucoup d'application. © Droits réservés

Une très belle et réussie 35e édition

Publié le 14/08/2020

Ce vendredi 7 août, le traditionnel vide-greniers brocante organisé par le Foyer rural a tenu ses promesses bien qu'un peu restreint - seuls 20 exposants étaient acceptés. Installés le long de la rue principale : un circuit était imposé pour que les visiteurs ne se croisent pas. Le masque était aussi de rigueur. Sous le soleil très chaud tout s'est bien déroulé, les nombreux chineurs ou curieux ont circulé toute la matinée surtout. Le soir, un repas dans la rue a attiré de nombreux convives.



De nombreux visiteurs et aussi acheteurs. © Droits réservés

D'importants éboulements sur la route Soursac



Publié le 13/10/2020

Lapleau. Éboulements. Samedi dans l'après-midi, un éboulement s'est produit sur la RD 16 entre Lapleau et

Soursac, au lieu-dit La cascade côté Lapleau. Des habitants de Soursac ont entendu le fracas des rochers qui tombaient...

Des rochers ont glissé sur la route. © Droits réservés

Viaduc DES ROCHERS NOIRS - On y était



Lancement de la souscription publique pour la sauvegarde du Viaduc des Rochers Noirs ainsi que la remise officielle du chèque de la Fondation du Patrimoine au Département de la Corrèze le samedi 19 septembre 2020 en présence d'élus des deux communes associées à ce projet ; Soursac et Lapleau.





LE PROJET DE RESTAURATION

Le pont est quasiment intact depuis sa création. La suspension est celle d'origine à l'exception des câbles qui ont été changés. Aujourd'hui plusieurs points structurels sont sensibles, rendant actuellement son accès dangereux. Pour des raisons de sécurité le passage sur son tablier a été interdit au public en 2005, après avoir été interdit à la circulation routière en1982. Une première phase de travaux de sauvegarde et de sécurisation de l'ouvrage permettra à nouveau une circulation piétonne sur ce viaduc.



Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, dont l'objectif est d'inventorier et de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril surtoute la France.



| Montant global des travaux | 6 millions d'euros |
|----------------------------|----------------------|
| Montant de la 1ère tranche | 2,5 millions d'euros |
| Objectif de la collecte | 150 000 euros |
| Début des travaux | Septembre 2021 |

Je Donne!

Pour aider la restauration du Viaduc des rochers Noirs

Une souscription faisant appel à vos dons a été lancée pour participer au financement de la restauration du Viaduc, les bons sont disponibles à la mairie ou bien vous pouvez également vous rendre sur le site www.fondation-patrimoine.org/67545

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan d'urgence : des aides économiques pour les entreprises locales

- Informations sur les actions économiques mises en place par la Communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières -

La rentrée 2020 est une rentrée délicate d'un point de vue économique avec une crise sanitaire sans précédent qui perdure et la nécessité d'une grande réactivité vis-à-vis des besoins des entreprises. Les difficultés rencontrées sont nombreuses : besoins en trésorerie, en prêt ou tout simplement en conseils.

La communauté de communes reste à l'écoute de ses entreprises.

Sur le volet économique, une consultation auprès des gérants d'entreprises et des Maires avait été organisée au printemps dernier. Cette phase a été indispensable pour poser le diagnostic et définir une stratégie d'action adaptée aux besoins des acteurs économiques.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes a mis en place une aide « coup de pouce à ma trésorerie » jusqu'à la fin de l'année et mobilise une enveloppe de 300 000€ pour ses entreprises et ses habitants. Elle propose un panel de 7 aides économiques pour soutenir le développement des entreprises locales et un prêt à taux zéro jusqu'à la fin de l'année pour les entreprises en difficulté.

Plusieurs actions sont mises en place pour le soutien aux entreprises :

- La mise en place d'une aide directe aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de 0 à 10 salariés, intitulée « Coup de pouce à ma trésorerie ». 240 000 € ont été débloqués pour financer ce dispositif qui vise à soutenir les entreprises les plus touchées par la crise en prenant en charge une partie de leurs dépenses courantes (loyer, ...).

Plus de 17 dossiers ont d'ores et déjà été déposés et payés aux entreprises locales.

Les aides sont plafonnées à 1 500 €, 1 000 € ou 750 € en fonction de la perte de revenu subie pendant le confinement (fermeture administrative, perte de 50 % ou 30% de chiffre d'affaire).

Les entreprises peuvent télécharger le dossier de demande d'aide « coup de pouce à ma trésorerie » sur le site internet de la communauté de communes ou contacter directement les services au 05 55 27 69 26. Date limite de dépôt des dossiers 31/12/2020.

La participation au prêt « Fonds de solidarité et de proximité » a été mise en place par la Région Nouvelle-Aquitaine. Cet abondement s'élève à près de 23 000 € (soit 2€ par habitant). Ce prêt à taux zéro est prolongé jusqu'à la fin de l'année. Une entreprise peut en bénéficier sous réserve d'avoir un budget de trésorerie déficitaire. Le prêt sans garantie à taux zéro peut aller de 5000 € à 15 000 €. Sa durée de remboursement est de 4 ans avec une possibilité de 12 mois de différé maximum.



- Pour rappel un panel de **7 aides économiques** est également proposé aux entreprises locales ainsi qu'aux particuliers rénovant des gîtes ou meublés.

La communauté de communes peut vous aider financièrement si :

- Vous commercialisez et faites la promotion de produits locaux,
- ◆ Vous effectuez un investissement immobilier (hors tourisme)
- → Vous créez ou reprenez une activité commerciale ou artisanale
- Vous investissez dans du matériel productif
- Ovous investissez dans du matériel lié à la commercialisation de produits alimentaires locaux,
- Vous faites classer votre hébergement touristique et en profitez pour faire des investissements mobiliers

pour plus de renseignements : www.cc-ventadour.fr

<u>CONTACTS</u>:

Mme Sophie MIGNARD – direconomie@cc-ventadour.fr – 05 55 27 47 37

Mme Nathalie VIALLEMONTEIL - economie@cc-ventadour.fr – 05 55 27 47 29

Suite à notre rencontre avec Monsieur Benoit Cheze, directeur commercial de Objectif Eco Energie pour une présentation du dispositif et des primes CEE, voici les informations à retenir pour vos travaux d'isolation et/ou d'économie d'énergie.

Les primes énergie CEE Pour les certificats D'ÉNIMMES Travaux d'économies d'énergie et leurs administes

PROCÉDURE

- > 1. Lister les travaux de rénovation énergétique
- ➤ 2. Prendre contact avec Objectif EcoEnergie pour une étude d'éligibilité
- > 3. Établissement d'une convention de partenariat
- ➤ 4. Signature de la convention de partenariat par les 2 parties
- > 5. Signatures du ou des devis et engagement des travaux
- ▶ 6. À la fin des travaux, envoi de(s) Attestation sur l'Honneur (AH) et les copies des devis et factures
- > 7. Dépôt du dossier au PNCEE par nos services (après étude et contrôle)
- **8.** Règlement du montant de valorisation

2. LES ACTIONS ÉLIGIBLES



SUR VOTRE PATRIMOINE

TERTAIRE

Mairie, salle des fêtes

RÉSIDENTIEL

Logements communaux, hébergements touristiques



Exemples

- Isolation de combles perdus, de plancher, de murs
- Changement de chaudière
- Installation d'une pompe à chaleur



Spécialiste en Certificats d'Economies d'Energie

3 bis avenue de la Résistance, BP 19 19201 USSEL Cedex

Du lundi au vendredi De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Téléphone : 05 55 46 25 79 / 06 01 20 54 09 Email : commercial@objectif-ecoenergie.com → Monsieur Stephan Cauty se tient à votre disposition pour vous apporter des informations, renseignements complémentaires ou pour toute demande d'établissement de convention de partenariat.



La Fibre arrive à Lapleau, elle sera accessible à tous! Le raccordement au réseau public se fera en fonction de la zone

PROCÉDURE

- 1. Tester votre éligibilité sur le site www.nathd.fr
- **2.** Vous abonner à la fibre auprès d'un fournisseur d'accès internet, ce qui déclenche votre raccordement (= demande de raccordement)
- 3. Un technicien viendra vous raccorder au réseau public Fibre

de votre habitation. Il débutera le 15 décembre 2020 pour la zone 1 et le 15 février pour la zone 2. Celui-ci est gratuit, vous devrez en faire la demande, il vous faudra par la suite prendre un abonnement avec votre fournisseur d'accès internet qui vous fera alors une offre commerciale.





FS AVANTAGES

FIBRE (500 MBITS/S): 4 MINUTES Avec des débits bien plus performants et bien plus stables que l'ADSL, la Fibre permet la transmission d'un grand nombre

d'informations à la vitesse de la lumière et sans perte, quel que

PROFITEZ DE NOUVEAUX SERVICES GRÂCE À LA FIBRE.



- Connexions Internet simultanées de plusieurs équipements (PC. tablettes, TV...). Toute la famille peut profiter pleinement des performances de la Fibre en même temps.
- TV ultra haute définition et 3D sur un ou plusieurs postes + des bouquets de chaînes.
- Téléphonie sur Internet illimitée vers fixes et mobiles et vers différents pays
- Télétravail, vidéo-conférence, services en ligne : Santé, Administration, Éducation...
- Domotique et réseaux intelligents...

soit l'emplacement du logement.

PASSEZ À LA VITESSE DE LA FIBRE DÉS À PRÉSENT ! CHOISISSEZ VOTRE FOURNISSEUR D'ACCÈS À INTERNET SUR LE SITE WWW.NATHD.FR ET ABONNEZ-VOUS!



ACCÉDER À LA FIBRE...

JE TESTE MON ÉLIGIBILITÉ www.nathd.fr

JE M'ABONNE À LA FIBRE

auprès d'un fournisseur d'accès à Internet présent sur le réseau, ce qui déclenche mon raccordement.

Liste des opérateurs sur www.nathd.fr

Un technicien viendra me raccorder au réseau public Fibre dans les 4 semaines qui suivent.







PUBLIC FIBRE DEPUIS LA RUE

J'habite dans un immeuble de plus de 3 logements.

Je m'assure que le technicien aura accès aux locaux techniques de l'immeuble le jour du rendez-vous de raccordement (contactez votre syndic ou votre gardien pour avoir les clés).

À noter : le propriétaire ne peut pas s'opposer au raccordement de son locataire.

Des infos supplémentaires, des questions ? Un seul numéro :

0 806 806 006

JE ME PRÉPARE À L'ARRIVÉE DE LA FIBRE CHEZ MOI!

le choisis la nièce où je souhaite installer mes équipements Fibre : Prise optique (PTO) / Boitier Fibre (ONT) / Box de mon fournisseur d'accès à Internet (Modem).

Près d'une prise électrique et de la TV de préférence.

Je vérifie que le technicien pourra faire passer la Fibre depuis la rue iusqu'à cette pièce.

La Fibre suit généralement le même chemin que la ligne de téléphonie fixe. Aussi, vérifiez qu'aucun arbre ou fourreau bouché ne gênera le passage de la Fibre sur votre propriété privée.

En cas de difficulté, une solution sera proposée.

